ÉTERNELLE PERFIDIE

DES CONDÉS.

Case FRC 3771

PREUVES qu'ils ont depuis 250 ans ſans ceſſe ſacrifié, par toutes ſortes de crimes, le bien & le repos de la Nation à leur ambition & à leur reſſentiment de vengeance, & que l'on doit faire & parfaire le procès à LOUIS-JOSEPH DE BOURBON-CONDÉ *en ſa préſence ou par contumace, s'il retarde à rentrer en France.*

POUR ſervir de réponſe à une feuille ſéductrice contenant une fauſſe expreſſion des ſentimens de LOUIS-JOSEPH DE BOURBON-CONDÉ, *qui s'eſt répandue dans Paris avec profuſion, à l'inſtant qu'il ſe propoſoit de conſommer le plus grand des forfaits, & d'exécuter les projets les plus coupables.*

Rue de la Calandre, N.o 67.

MLW 6418

ÉTERNELLE PERFIDIE DES CONDÉS

Vous avez, Louis-Joseph de Bourbon-Condé, fait paroître de vos gens à Paris, qui ont annoncé votre retour, & il s'eſt répandu dans cette ville, avec profuſion, une feuille dans laquelle vous cherchez à vous diſculper des crimes que l'on vous reproche; vous vous y plaignez du décret que l'Aſſemblée Nationale a lancé contre vous, en feignant un ſincere attachement à la Nation, & cela à l'inſtant même que vous vous propoſez de conſommer le plus noir des attentats contre elle. C'eſt une ſupercherie à ajouter à tous les forfaits dont vous vous êtes rendu coupable.

Vos ancêtres ſe ſont diſtingués, j'en conviens; mais depuis 250 ans, ils ont, ſans diſcontinuer, ſacrifié les intérêts & le repos de la Nation à leur ambition & à leurs reſſentimens de vengeance.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

François Duc de Guiſe, jouiſſoit d'une grande autorité à la Cour de François II, Roi de France, parce qu'il étoit le plus grand Capitaine de ſon ſiecle, qu'il avoit rendu de grands ſervices à la Couronne, & qu'il battit à pluſieurs repriſes les Impériaux, les Anglois & les Eſpagnols, & qu'il étoit l'oncle de la Reine. Louis I de Condé, extrêmement jaloux & envieux de la gloire & de la grandeur de ce Duc, avoit pour frere le Roi de Navarre, à qui il inſpira les ſentimens de jalouſie & de haine dont il étoit animé. Condé aſſembla à ſon château de la Ferté ſes amis & ſes partiſans, & là on conclut qu'on ſe révolteroit; dans une ſeconde délibération, on décida d'inviter les religionnaires à la ſédition, & de leur promettre du ſecours, afin de faire du droit de ces bonnes gens le prétexte de la guerre, & de ſe ſervir de leur force & de leur argent pour la ſoutenir. De-là ſont nées ces longues guerres civiles qui ont dé-

ſolé la France, que le fanatiſme entretenoit parmi les peuples, & qui n'avoient d'autre motif pour les Chefs de parti que l'ambition & le deſir de ſe venger. Condé trama la conjuration d'Amboiſe en 1560, dont l'objet étoit d'aſſaſſiner les Guiſes & d'enlever le Roi; elle échoua: il trama enſuite la conſpiration de Lyon, pour s'emparer de cette ville & de pluſieurs autres, ſe faire déclarer Régent du Royaume, faire périr les Guiſes. Condé fut, pour ces deux conjurations, condamné à avoir la tête tranchée; mais François II étant mort, le coupable eut ſa grâce ſous le régne de Charles IX.

Les crimes de ce Louis de Bourbon-Condé firent paſſer les Calviniſtes, qui s'étoient joints à lui, pour des rebeles & des traîtres aux yeux du peuple & des Rois, exciterent contre eux de longues & de rudes perſécutions, donnerent des motifs pour chercher à les détruire.

Henri I de Condé, voyant qu'il n'y avoit pas un pouce de terre à gagner à

tenir le parti des Proteſtans, ſe fit Catholique ; mais les Condés devenus Catholiques, ne furent pas pour cela plus fideles à la Nation ; car Henri II de Condé profita de la minorité de Louis XIII pour exciter une guerre civile en France & prit les armes contre la Reine-mere, régente du Royaume, ſous prétexte de la forcer à mettre de l'ordre dans les finances, & dans les autres parties de l'adminiſtration & de ſoutenir les droits du Tiers-État ; il fit ſa paix avec elle par le traité de Sainte-Menehould en 1614, dans lequel, ſans s'embarraſſer ni de l'ordre des finances ni du bien de la Patrie, il ne ſtipula que des charges & des domaines pour lui & pour quelques-uns de ceux de ſon parti. Il excita une ſeconde guerre civile ſous le même prétexte du bien public ; mais ce ne fut que par jalouſie & pour ſe faire donner par force ce que la Régente lui céda pour ſon bien particulier, par le traité de Loudun en 1616, & les États-Généraux de 1614

ſe paſſerent ſans aucun avantage pour le peuple : c'eſt donc ſans intérêt & ſans bénéfice pour la Nation, qu'il a allumé deux fois la guerre dans ſon ſein.

En 1652, les Pariſiens prirent les armes & ſe liguerent avec le Duc d'Orléans, & avec Louis II de Condé, ſoi-diſant le Grand Condé ; leur objet étoit de s'oppoſer au deſpotiſme : le duc d'Orléans tendoit à ſe faire déclarer Régent du royaume ; Condé ne cherchoit qu'à ſe venger de la Cour & à ſatisfaire ſon ambition. Les Pariſiens, commandés par Condé, & pourſuivis par Turenne, ſe battirent vaillamment en rentrant dans Paris, protégés par le canon de la Baſtille que Mademoiſelle d'Orléans faiſoit tirer ſur les troupes du Roi. Le Duc d'Orléans perdant l'eſpoir d'être Régent, abandonna le parti du peuple, car un Duc d'Orléans ne peut plus tenir pour le peuple, quand l'eſpoir d'être Régent eſt perdu pour lui. Les Pariſiens deſiroient tirer parti de leur force contre le pou-

voir arbitraire du Roi, en traitant avec lui : mais Condé, qui ne desiroit que le désordre & la vengeance, ne vouloit aucun accommodement. Les Parisiens aimerent mieux rentrer sous l'obéissance du Roi, que d'être les instrumens & les victimes des mauvais desseins de Condé; & Condé qui pouvoit être médiateur entre la Nation & le Roi, alla porter les armes au service d'Espagne contre le Roi & la Nation; & s'il eût pu mettre la Patrie sous le joug d'une Nation étrangère, & sous le despotisme de l'inquisition, il l'auroit fait pour satisfaire sa vengeance & son ambition. Le Roi d'Espagne stipula la grace de ce coupable dans son traité avec la France, en 1659.

Quant à vous, Monsieur, vous avez arraché la Princesse Monaco des bras de son Époux pour libertiner avec elle. Par les mauvais conseils que vous avez donnés au Roi, vous le rendez coupable, vous lui faites perdre l'amitié de la Nation; vous avez mis les Citoyens dans l'alternative, ou de répandre leur sang en combattant contre les troupes dont vous aviez

649

environné Paris, ou de gémir sans cesse sous le despotisme dont ils ont été si long-tems les victimes ; vous vouliez maintenir au milieu de nous des chaînes & des cachots pour y plonger ceux qui ne vouloient pas prostituer leurs femmes & leurs filles pour satisfaire la convoitise des grands, ceux qui se seroient plaint de la surcharge des impôts & de l'oppression du peuple ; vous avez abandonné le Roi après l'avoir éconduit. Vous ne rentrez pas en France & on vous accuse de tramer des complots contre elle ; cependant jusqu'à-présent la nation vous a conservé vos droits à la couronne & a usé de délicatesse envers vous ; vous en convenez. Vous deviez comme citoyen, pere de famille, & héritier de la couronne, par votre résidence à Paris, & une conduite sévère & patriotique, aider le Roi de sages conseils, établir entre lui & la nation la plus grande confiance, & pour ne l'avoir pas fait, vous êtes la cause des malheurs qui ont été la suite de la défiance entre la nation, le Roi & la personne de son sang.

Il vient encore de se commettre un attentat dont vous êtes généralement accusé.

Les décrets de l'Assemblée-Nationale contre vous, sont bien rendu, & s'il vous est possible de venir vous justifier au yeux de la nation, & que vous ne le fassiez pas, on est en droit de faire & parfaire votre procès par contumace.